



# PROGRAMME DE TRAVAUX COMPENSATOIRES

Devenir partenaires





## COMMENT DEVENIR PARTENAIRE

### Critères de sélection :

- Être un organisme à but non lucratif, paramunicipal ou paragouvernemental.
- Être en mesure de proposer des heures de travail, que ce soit sur une base régulière, saisonnière ou occasionnelle.
- Être en mesure d'offrir une supervision aux participants.

### Les démarches à suivre :

Contactez-nous par **téléphone au 450-681-4994** ou par **courriel au [ptc@benevolatlaval.qc.ca](mailto:ptc@benevolatlaval.qc.ca)**

Notre équipe vous acheminera à l'agente de votre territoire et celle-ci pourra vous expliquer les prochaines étapes à suivre ainsi que le fonctionnement.

# COMMENT RECEVOIR UNE ACCREDITATION

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'ACCREDITATION :

### **Pour les organismes à but non lucratif :**

La Charte de l'organisme (lettres patentes), la liste des membres du conseil d'administration, l'assurance de protection civile ainsi que l'accréditation signée.

## LORSQUE VOUS ÊTES ACCRÉDITÉS :

L'agent(e) de placement vous contactera pour vous proposer un participant disposé à vous aider dans les tâches que vous avez identifiées dans vos besoins.

L'agent(e) de placement vous informera du nombre d'heures avec un horaire que le participant doit respecter. Si vous acceptez, le participant devra vous contacter pour débiter ses heures de travaux compensatoires.

Lorsque le participant va se présenter, vous devez lui expliquer votre mode de fonctionnement et ce que vous attendez de lui.

À chaque journée, vous remplissez la feuille de temps et avisez l'agent(e) de placement de tout problème rencontré (le cas échéant). Lorsque le participant a complété ses heures, vous devez nous retourner les documents (plan de travail et feuille de temps).